Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 9

Artikel: Bataille autour d'une montagne d'or
Autor: Probst, Jean-Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-828161

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

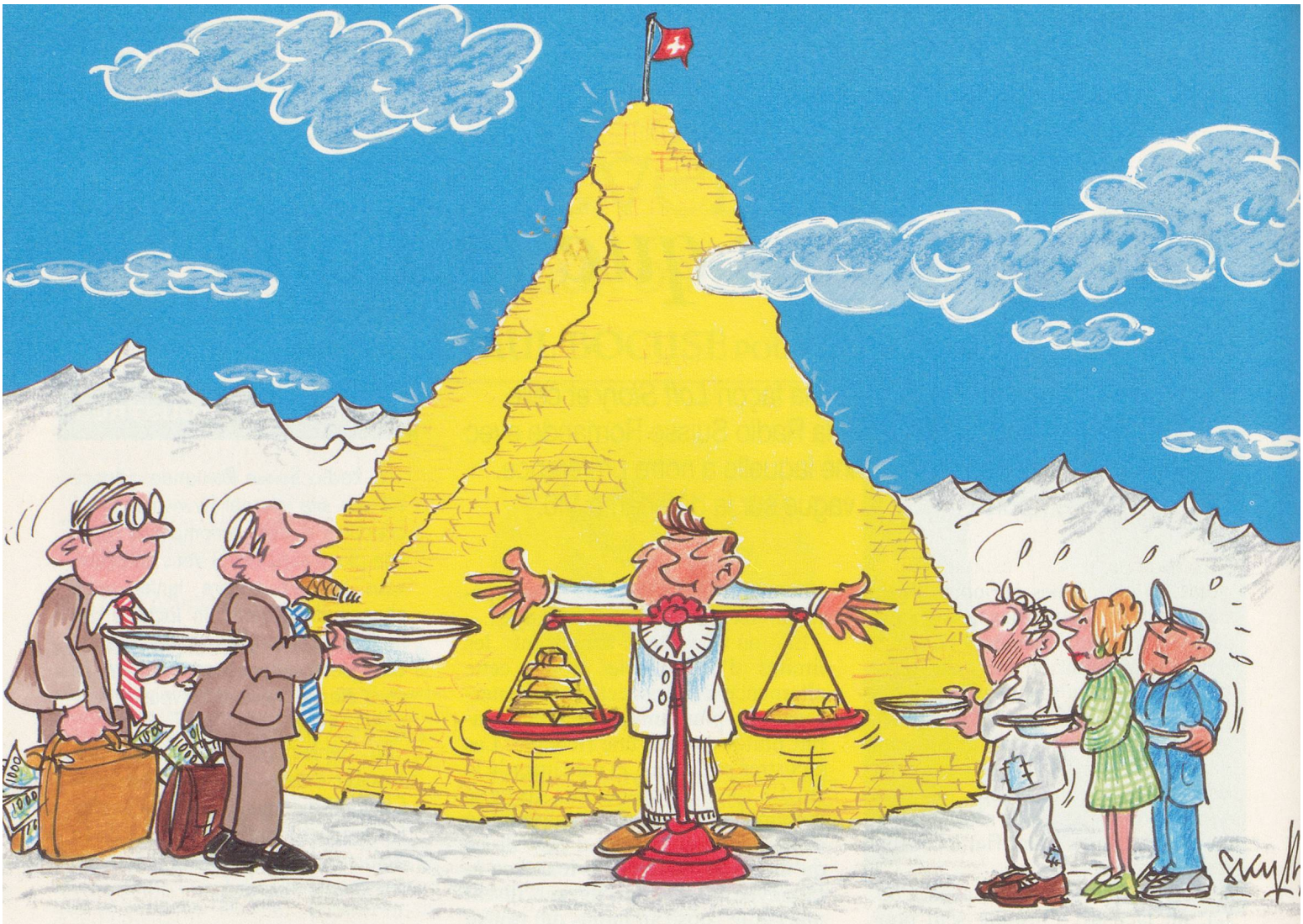

Dessin Skyll

Bataille autour d'une montagne d'or

Les réserves de la Banque nationale suisse étant excédentaires, il est aujourd'hui possible de disposer de 1300 tonnes d'or. A qui cette fortune? A l'AVS, comme le demande l'initiative de l'UDC? Ou aux cantons, au Fonds suisse solidaire et à l'AVS, comme le prône le Conseil fédéral? A vous de décider, en votant le 22 septembre!

Par quel tour de passe-passe dispose-t-on aujourd'hui d'une fortune estimée à 20 milliards de francs?

L'entrée en vigueur, le 1er mai 2000, de la nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement a entraîné l'abolition de la parité-or du franc et la suppression des dispositions légales qui empêchaient la BNS de vendre de l'or. Des experts ont constaté que les réserves d'or de la BNS atteignaient 2600 tonnes (40 milliards de francs), soit le double du montant exigé. De ce fait, 1300 tonnes d'or (20 milliards de francs) seront affectées à d'autres buts d'intérêt général.

A qui appartient cet or excédentaire? A la Confédération, aux cantons ou au peuple suisse?

Selon la Constitution fédérale (art. 99), les réserves excédentaires devraient revenir pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Mais le Parlement a la compétence de disposer des bénéfices résultant de la modification de la parité-or. «Il s'agit de la fortune du peuple», déclarait Kaspar Villiger, au nom du Conseil fédéral. Si l'on distribuait cet or aux habitants du pays, chacun

recevrait 3000 francs. Il faudra malheureusement se passer de ce cadeau providentiel.

De quelle manière va-t-on répartir cette véritable montagne d'or?

Tout dépend des résultats de la votation du 22 septembre. Vous aurez le choix entre l'initiative populaire de l'UDC, qui demande le versement des réserves d'or excédentaires au fonds AVS, et le contre-projet du Conseil fédéral, qui prône une répartition égale entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire (à créer).

Qu'est-ce que la Fondation Suisse solidaire et quelle serait sa fonction?

L'idée, approuvée par le Parlement, consiste à créer une grande œuvre suisse destinée à lutter contre la pauvreté, la violence et la maladie. En Suisse, mais également dans les pays en voie de développement.

• L'initiative de l'UDC

Quels sont les arguments avancés par les défenseurs de l'initiative UDC sur l'or?

Christoph Blocher tient un discours très clair: «Quand vous détenez de l'argent qui ne vous appartient pas, vous devez le rendre à son propriétaire. Parmi toutes les possibilités de rétrocéder les réserves excédentaires de la BNS à la population suisse, la solution la plus efficace et la plus juste est de verser cet argent à un fonds AVS.»

De quelle manière l'or de la BNS serait-il ventilé vers l'AVS?

En considérant que la vente de l'or excédentaire rapportera 20 milliards de francs, le rendement annuel se montera à environ un milliard par an. Si l'on en croit l'UDC, cette somme permettrait de garantir des rentes sans réductions jusqu'en 2012, d'éviter une hausse de 0,5% de la TVA prévue en 2008 et de renoncer à des prélèvements supplémentaires sur les salaires. En outre, l'initiative de l'UDC laisse la loi régler la question de savoir si les 20 milliards aboutiraient directement dans la caisse de l'AVS ou si cette somme devrait être gérée par une fondation.

En imaginant que l'initiative de l'UDC l'emporte au soir du 22 septembre, quelle somme touchera chaque rentier?

On peut d'ores et déjà affirmer une chose: les rentiers AVS ne toucheraient pas un centime de plus par mois. Les réserves d'or de la Banque nationale suisse seraient utilisées pour compenser le manque de recettes prévues par l'AVS jusqu'en 2012.

Ne serait-il pas plus judicieux d'aider également les jeunes, qui ont de plus en plus de difficultés à nouer les deux bouts?

Selon l'UDC, les jeunes et les moins jeunes profiteraient de l'initiative. D'une part grâce à des ponctions sur les salaires et hausse de la TVA moins élevés, d'autre part grâce à des rentes garanties.

Quels seraient les principaux avantages du choix de l'initiative?

En résumé, l'UDC annonce: «Toute la population suisse profiterait de cet or qui lui revient de droit; une contribution substantielle serait apportée à la consolidation de l'AVS; on éviterait une augmentation supplémentaire de la TVA; moins de prélèvements; des rentes assurées pour l'avenir; la substance de cette fortune serait sauvegardée; on ne toucherait pas à l'indépendance de la Banque nationale suisse; on empêcherait que l'or soit versé à une fondation issue d'un chantage exercé sur la Suisse.»

• Le contre-projet

Quel est le but du contre-projet du Conseil fédéral, adopté par le Parlement?

Premièrement, il a été lancé pour faire opposition à l'initiative de l'UDC: «Il faut rejeter cette initiative pour des raisons d'ordre pratique ▶

Les buts de la Fondation Suisse solidaire

La Fondation viendra en aide à des personnes dans la détresse. Elle luttera contre les causes de la pauvreté, de la maladie et de la violence. Elle donnera une chance à des enfants, à des adolescents et à des familles en leur offrant de nouvelles perspectives. Elle favorisera le sens civique et la solidarité et soutiendra la mise en place d'institutions démocratiques viables. Elle aidera les jeunes générations à maîtriser leurs futures tâches. Elle financera des aides immédiates en faveur de victimes oubliées. Elle interviendra en Suisse et à l'étranger.

Des exemples à l'étranger: programme de guérison de la tuberculose en Afghanistan, prévention et réintégration des enfants victimes de trafic en Albanie et prévention du sida en Bolivie.

Des exemples en Suisse: consultations en matière de grossesse, prévention de la violence, amélioration des restaurants scolaires, dépistages santé gratuits, soutien aux jeunes vivant dans les quartiers défavorisés.

prévoir épargner **investir**

3e pilier

Profiter de sa retraite sans entamer son patrimoine

Ou comment toucher une rente tout en préservant la totalité de son patrimoine pour ses héritiers.

Un dilemme se présente souvent une fois arrivé le temps de la retraite: vais-je utiliser mon patrimoine pour vivre, ou le conserver pour le transmettre à mes héritiers? C'est une question difficile. Heureusement, RPVie est là pour vous simplifier la vie grâce à sa solution «exclusive». Elle vous permet à la fois de jouir de votre patrimoine et de le préserver pour qu'il soit entièrement restitué à vos héritiers.

Nos produits correspondants:
La variante «exclusive», qui garantit le remboursement intégral de l'investissement aux bénéficiaires, quel que soit le nombre de rentes versées, est disponible pour deux produits RPVie:

[RPVie rente immédiate]
Votre investissement est immédiatement transformé en rentes garanties à vie.

[RPVie rente différée]
Votre investissement est transformé en rentes à vie à l'échéance souhaitée.

☑ Oui, je souhaite en savoir plus sur les produits: **[RPVie rente immédiate]** et **[RPVie rente différée]**

☐ Veuillez prendre contact avec moi.

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____ NPA/Localité: _____

Téléphone: _____ Activité: _____

E-mail: _____ Date de naissance: _____

Retraites Populaires Vie
mutuelle d'assurances

A renvoyer à: Retraites Populaires Vie, case postale, 1001 Lausanne ou par fax au 021 348 23 27

et politique.» La Confédération et le Parlement estiment que les réserves excédentaires ne doivent pas servir une seule cause (AVS).

Quelles sont les propositions de la Confédération?

Adopté par 141 voix contre 41, le contre-projet prévoit la répartition des réserves d'or, ou plus exactement l'utilisation des intérêts découlant de ce capital. Trois bénéficiaires recevraient des parts égales. Il s'agit des cantons, de la Fondation Suisse solidaire et de l'AVS.

De quoi la Confédération a-t-elle peur si l'initiative de l'UDC devait l'emporter?

En premier lieu, selon les auteurs du contre-projet, l'initiative de l'UDC porte préjudice aux cantons, qui ne recevraient pas un sou. Ensuite, l'indépendance de la BNS pourrait être compromise. Enfin, il s'agirait d'un coup fatal porté à la Fondation Suisse solidaire.

Quelle somme recevraient les trois bénéficiaires du contre-projet et pendant combien de temps?

Les intérêts issus de la gestion du fonds gérant le capital, sorte de livret d'épargne de la nation, représenteraient environ 700 millions par an. Chacun des trois bénéficiaires pourrait compter sur une somme annuelle de 200 à 250 millions de francs sur une durée de trente ans.

Que se passera-t-il une fois cette échéance atteinte?

Le Conseil fédéral et le Parlement tiennent à donner aux générations futures le choix de se prononcer en fonction des besoins prioritaires qui existeront en 2032. Il n'est pas question de démanteler les réserves monétaires, qui pourraient faire office de tirelire de secours dans une génération.

Les fluctuations boursières ne risquent-elles pas de bouleverser les données et de restreindre les intérêts?

Les auteurs du contre-projet ont tablé sur un revenu moyen de 3% par année, qui représenteraient entre 600 et 700 millions d'intérêts par année. Une réserve devrait assurer la régularité des versements à l'AVS, aux cantons et à la Fondation Suisse solidaire.

L'argent de la Fondation serait-il utilisé pour réparer les «erreurs» du passé, à l'instar de celle des fonds juifs en déshérence?

Non. Le Conseil fédéral a précisé que la Fondation était un projet tourné vers l'avenir. Le 22 mai dernier, il a assuré que la loi sur la Fondation excluait de telles prestations.

Que se passera-t-il si le peuple suisse refuse l'initiative et le contre-projet?

En cas de double non, la Fondation Suisse solidaire ne pourrait voir le jour. En l'absence d'une base légale gérant l'utilisation des réserves, le patrimoine resterait la possession de la BNS. Les revenus dégagés par le produit de la vente des 1300 tonnes d'or (qui a débuté en 2000) continueraient de figurer dans les comptes et ils ne pourraient être affectés à d'autres buts. Les discussions politiques reprendraient alors pour déterminer de nouvelles affectations de ce pactole.

Jean-Robert Probst

Votation mode d'emploi

Attention, le bulletin de vote n'est pas un modèle de clarté. Il se présente en trois parties distinctes. Soyez donc vigilants et lisez-le plutôt deux fois qu'une.

a) Initiative populaire. Acceptez-vous l'initiative populaire «pour le versement du fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse» (initiative sur l'or)?
b) Contre-projet. Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»?
c) Question subsidiaire. Si le peuple et les cantons acceptaient à la fois l'initiative populaire et le contre-projet, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur? (Mettre une croix dans la case qui convient.)

Vous pouvez répondre par «oui» ou par «non» aux deux premières questions. Vous devez départager l'éventuel double «oui» en cochant la case «initiative» ou la case «contre-projet» au bas du bulletin.

Si vous répondez deux fois non, il n'est évidemment pas utile de cocher la question subsidiaire.

Ils ont dit...

«La Fondation Suisse solidaire est quelque chose de magnifique en soi, mais elle est aussi nécessaire parce qu'elle nous permet d'assurer notre responsabilité.»
Jean-François Bergier, Tribune de Genève, *23 mars 2002.*

«Je me battrai pour que le contre-projet avec la Fondation l'emporte. Mais à l'inverse du Conseil fédéral, j'estime qu'un double non serait le plus mauvais scénario.»
Ruth Dreifuss, Le Temps, *14 mars 02.*

«Ni l'un ni l'autre de ces projets n'étant satisfaisant, nombre de parlementaires et de politiciens se mobilisent désormais pour appeler à voter deux fois non.»
Fédération patronale vaudoise, 9 juillet 2002.

«Le versement du rendement de ces 20 milliards à l'AVS a un double effet positif: les jeunes, comme les moins jeunes, paient moins de TVA, les jeunes, comme les moins jeunes, bénéficient de rentes plus sûres.»
Christoph Blocher, conseiller national, UDC.

«Il est fondamental d'assurer la pérennité du premier pilier (AVS) de notre système de prévoyance sociale. Cela fait partie de la sécurité que nous devons garantir à notre jeunesse.»
Jean Fattebert, conseiller national, vice-président de l'UDC.